

REUNION DU 26 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt six Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 20 Mars 2009.

Etaient Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BARLY, BRASSEUR, MARTIN, SIRE, CHAPLAIN, PICHOT, BONNARD Mesdames DOUBLET, MURET et THOUMIRE.

Absente Excusée : Madame BOURGEOIS.

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 26 Février 2009 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008 au Conseil Municipal réuni à cette occasion sous la présidence de Monsieur BOUFFINIER, 1^{er} Adjoint.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 93 908.62 € et un déficit d'investissement de 18 213.72 €.

Le résultat de clôture est de 75 694.90 €.

Vu le reste à réaliser en recettes d'investissement de 5 727 €, le résultat définitif s'élève à 81 421.90 €.

Le Conseil Municipal, hormis Monsieur le Maire, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2008 à l'unanimité des présents et donne quitus à Monsieur Y-M. Relier pour sa gestion 2008.

II - COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2008

Résultats de clôture 2008

Excédent de fonctionnement 2008	93 908.62 €
Déficit d'investissement 2008	18 213.72 €

Résultats définitifs 2008

Vu le RAR en recettes d'investissement de	5 727.00 €
Excédent de fonctionnement	93 908.62 €
Déficit définitif d'investissement	12 486.72 €

Affectation des résultats

Affectation au compte 1068	12 487.00 €
Affectation au compte 002	81 421.62 € (arrondi au budget 2009 à 81421 €)

IV - VOTE DES 4 TAXES

Monsieur le Maire rapporte les propositions faites par la Commission des Finances réunie le 19 Mars 2009 à 20 heures.

Il précise que le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 254 666 € y compris les allocations compensatrices de 10 897 €.

Il propose pour atteindre cet équilibre que les taux soient portés à :

Taxe d'Habitation : 11.05 %, taux en augmentation de 2.5 % par rapport à 2008.

Taxe Foncier Bâti : 16.68 %, taux en augmentation de 2.5 % par rapport à 2008.

Taxe Foncier Non Bâti : 35.29 %, taux inchangé par rapport à 2008.

Taxe Professionnelle : 8.03 %, taux en augmentation de 2.5 % par rapport à 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux taux par 13 voix pour et 1 abstention de Monsieur SIRE.

V - VOTE DU BUDGET 2009

Monsieur RELIER présente le budget 2009, préparé par la commission budget - finances.

La section de fonctionnement s'équilibre à 518 315.00 € en dépenses et recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 228 515.00 € en dépenses et recettes.

Les principaux programmes d'investissement portant sur :

Au chapitre 20 : Achat de la licence du café, licence annuel informatique et travaux PVR.

Au chapitre 21 : Cimetière (reprise des concessions administratives et ossuaire), portail maison communale, ordinateur et imprimante, mobilier et outillage.

Au chapitre 23 : Réfection rue des Picots, clôture salle des fêtes et parking, aménagement des combles pour archives mairie, signalisation et défibrillateur.

Un programme de travaux imprévus a été inscrit ainsi que des travaux divers

Le total des dépenses acquisitions et travaux s'élèvent à 189 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget 2009 par 13 voix pour et 1 abstention de Monsieur SIRE.

VI - DELIBERATIONS DIVERSES

1 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le nombre de programmes d'investissement,
Vu les incertitudes relatives aux subventions et à leurs dates de versement,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un an à hauteur maximale de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie limitée à 100 000 €,
- Charge Monsieur RELIER de consulter trois organismes de crédit pour obtenir les taux, frais de mise en place et frais d'opérations.

2 - INDEMNITE 2009 DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR D'ANET

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer 100 % de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de constitution des budgets à Monsieur le Percepteur d'Anet.

3 – ACHAT TAILLE HAIES

Monsieur le Maire présente le devis des Ets BERTHE d'Anet pour l'achat d'un taille haies pour un montant de 358.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition et le montant du devis proposé.

4 – REMPLACEMENT PROJECTEUR EGLISE

Monsieur le Maire présente le devis des ETS COUVREUR/PICOUT NORMANDIE pour le remplacement du projecteur extérieur Place de l'Eglise pour un montant TTC de 337.87 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition et le montant du devis proposé.

5 – SALLE DES FETES

Vu la dégradation et les événements ayant touché la salle des Fêtes dans les derniers mois,

Monsieur le Maire propose, après en avoir discuté avec les adjoints et certains conseillers que le règlement et les contrats de location de la salle soient revus sur les bases suivantes :

- pas de location extérieure sauf exception justifiée (exemple : caution morale de personnes connues) et délibération du Conseil Municipal.
- caution portée à 750 €.
- conditions de nettoyage après usage précisées.
- arrêt de la « sono » obligatoire à 3 ou 4 heures du matin.
- engagement signé sur l'usage de la salle en cas de prêt ou de location etc...

Le Conseil Municipal délibèrera les modifications du règlement et du contrat de location à la prochaine réunion.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 - ENTRETIEN ESPACES VERTS

Trois devis ont été demandés pour l'entretien des espaces verts au lavoir des Fontaines. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que l'employé communal fera le travail pour 2009.

INFORMATIQUE

Suite à la réunion du 26 Février 2009, le Conseil Municipal décidé d'acheter :
- un ordinateur portable, logiciels et extension de garantie inclus 'un montant de 1 261.54 € HT à la Société PROMOSOFT INFORMATIQUE. Une subvention de 50 % devrait être attribuée par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour cet achat.

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

Monsieur J.Ph DENIS résidant à Orléans réalise des recherches archéologiques, en particulier de souterrains, par des méthodes de « radiesthésie appliquée à l'archéologie ».

A sa demande, Monsieur le Maire propose qu'une autorisation lui soit donnée pour mener à bien ses recherches sur la Commune comme il le fait sur plusieurs communes (Saint-Ouen, Blaru, Gilles, etc...)

Cette autorisation porte sur le domaine communal et devra être assortie pour les terrains privés de l'autorisation expresse des propriétaires.

Le Conseil Municipal, dans ces conditions, donne son accord.

FORUM PAYS DROUAIS

Le Conseil Municipal est invité à un forum sur le thème du développement durable et de l'alimentation organisé par le Pays Drouais, le 2 Avril 2009 à 20 heures.

TOUR DE TABLE

Monsieur MARTIN informe que le Syndicat des Eaux augmente l'eau de 2.5 % en 2009, soit 0.20 centimes du m³ en plus. Il nous signale que l'entretien des bornes à incendie pourra être fait par le Syndicat des Eaux, après avoir établi un contrat entre le Syndicat des Eaux et la Mairie.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette augmentation. Le Syndicat des Eaux sera consulté pour l'entretien annuel des bornes à incendie.

Monsieur PICHOT, délégué du SYROM, nous informe que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas en 2009. Il signale également que l'Entreprise FORCLUM dépose sans ménagement des terres et gravats sur le terrain de Monsieur Delaisse.

Le problème de ce remblaiement est connu. Monsieur Delaisse ayant donné son accord, il lui appartient de s'assurer que les remblais sont faits dans les règles de l'art sans nuisance pour l'environnement.

Monsieur SIRE demande quand sera remis le lampadaire route d'Anet.

Monsieur BOUFFINIER a pris contact avec les Ets FORCLUM et ce lampadaire sera remis prochainement.

Monsieur CLER indique que la participation du SIRP a baissé de 5 000 € pour Rouvres et de 2 000 € pour Berchères.

Un carnaval sera organisé le 4 Avril par l'Association des Parents d'élèves.

Un arrêté sera pris après consultation des organisateurs pour définir les conditions de sécurité de ce défilé.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.